

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS – URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. & Mme MAHIAT-LEGROS, demeurant rue de Hollogne sur Geer, 31 à Rosoux-Crenwick, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 2^{ème} division, section B n°431P.

Le projet consiste en LA REGULARISATION ET LA RENOVATION D'UNE ANNEXE, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation aux prescriptions du lotissement : matériaux et pente de toiture (CWATUP – 330, 11°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du vendredi 27 novembre au vendredi 11 décembre 2015 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 3 décembre 2015, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le vendredi 11 décembre 2015 de 16.00 à 16.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 25 novembre 2015.

Le Bourgmestre,
Joseph Trépo

